



Bienvenue sur le portail *e-services*

**Guide d'inscription aux téléservices  
VISIOGrains  
et/ou  
VISIOStockage**

L'inscription se déroule en quatre parties successives et obligatoires :

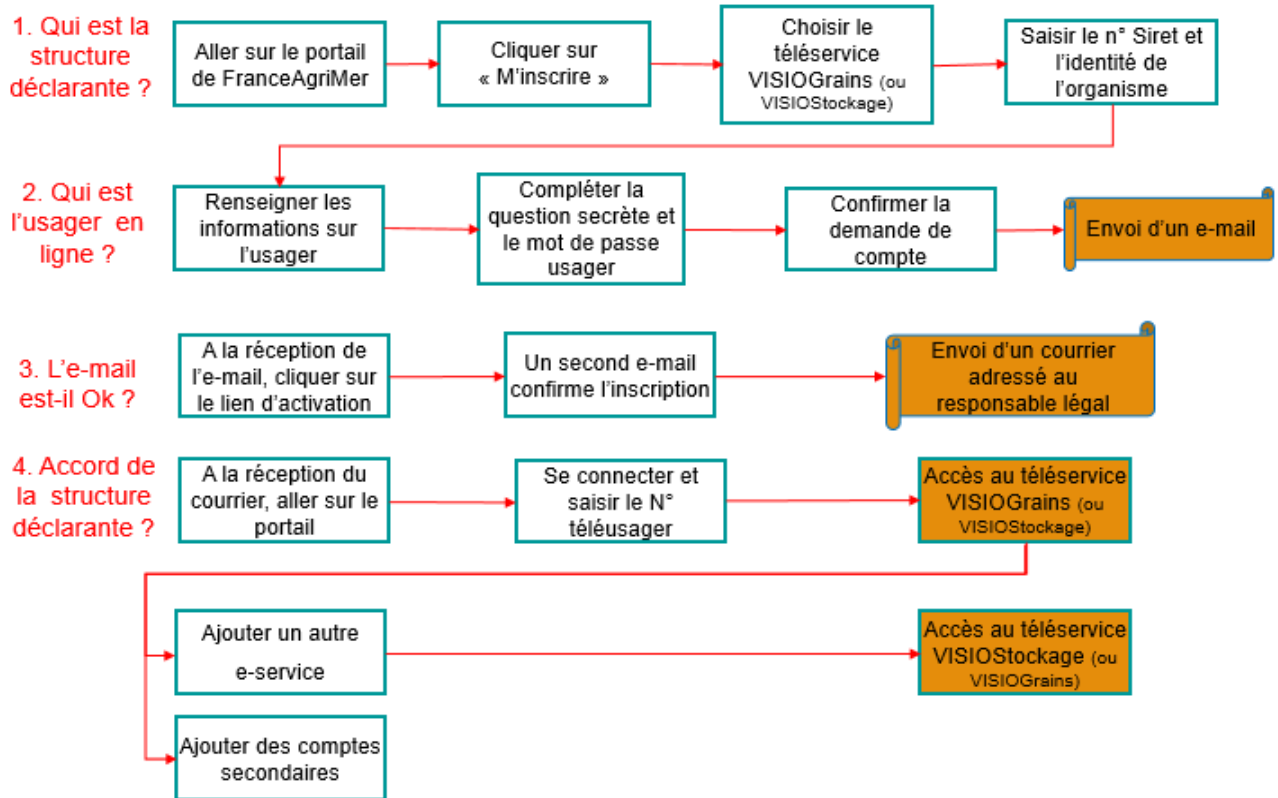


Schéma du processus d'inscription aux téléservices VISIOGrains et/ou VISIOStockage

## Sommaire

1 <sup>ère</sup> phase : Description de la structure déclarante.....	3
Étape 1 : Se rendre sur le portail de FranceAgriMer .....	3
Étape 2 : Cliquer sur « M'inscrire » .....	4
Étape 3 : Choisir le téléservice .....	4
Étape 4 : Saisir l'immatriculation de la société.....	6
2 <sup>ème</sup> phase : Renseignements sur l'utilisateur qui va faire les déclarations.....	8
Étape 1 : Informations sur l'utilisateur.....	8
Étape 2 : Choix du mot de passe et de la question secrète.....	8
Étape 3 : Confirmation de la création de compte .....	10
3 <sup>ème</sup> phase : Confirmation de l'inscription .....	11
Étape 1 : Activation du compte .....	11
Étape 2 : Écran de validation de l'adresse mail.....	11
Étape 3 : Envoi d'un courrier au responsable légal .....	13
4 <sup>ème</sup> phase : Finalisation de l'inscription.....	14
Étape 1 : Aller sur le portail .....	14
Étape 2 : Se connecter et renseigner le N° Télésusager .....	14
Étape 3 : Accès au téléservice .....	16
Informations complémentaires .....	17
Ajouter des e-services .....	17
Ajouter des comptes secondaires.....	18
Oublie de mot de passe .....	19
Oublie d'identifiant.....	19

## 1<sup>ère</sup> phase : Description de la structure déclarante

### Étape 1 : Se rendre sur le portail de FranceAgriMer

L'adresse du portail est <https://portailweb.franceagrimer.fr/>



### Bienvenue sur le portail *e-services*



[► Visite guidée](#)

#### Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :

- aux téléservices gérés par l'établissement : l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée. [En savoir plus](#)
- aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

#### Déjà inscrit ?

Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

[Me connecter](#)

- [Mot de passe oublié ?](#)
- [Identifiant oublié ?](#)

#### Première visite ?

Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

[M'inscrire](#)

Actualités

Il est possible de trouver le lien de plusieurs façons. Les plus courantes :

- 1) en tapant l'adresse directement dans la barre du navigateur : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>
- 2) en tapant les mots clés « portail » et « FranceAgriMer » dans un moteur de recherche comme Google par exemple

## Étape 2 : Cliquer sur « M'inscrire »

Lors d'une première connexion, cliquer sur « M'inscrire » (lorsque l'utilisateur a déjà réalisé la procédure d'inscription, il peut cliquer directement sur « me connecter »).

**FranceAgriMer e-services**

Bienvenue sur le portail *e-services*

**Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :**

- aux téléservices gérés par l'établissement : l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée. [En savoir plus](#)
- aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

**Déjà inscrit ?**

Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

**Me connecter**

- [Mot de passe oublié ?](#)
- [Identifiant oublié ?](#)

**Première visite ?**

Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

**M'inscrire**

## Étape 3 : Choisir le téléservice

Vous devez d'abord faire défiler les services en utilisant l'ascenseur à droite pour aller jusqu'à VISIO.

**FranceAgriMer e-services**

Accueil > Création de votre compte

e-services Immatriculation Informations Validation

**e-services**

Le choix d'un seul e-service est nécessaire pour valider votre inscription. Si vous souhaitez vous inscrire à plusieurs e-services, vous pouvez le faire après votre inscription, en ajoutant des e-services à votre compte utilisateur.

**Viticulture**

**Vitirestructuration** Ce module de téléprocédure est destiné aux viticulteurs. Il permet de saisir un dossier de demande d'aide à la restructuration du vignoble ainsi que de déclarer les intentions d'arrachage pour la campagne suivante.

**VII. Investissement** Ce module de téléprocédure est destiné à l'ensemble des entreprises du secteur vitivinicole pour leurs projets d'investissements matériels ou immatériels dans les installations de transformation, l'infrastructure de vinification, à partir de la réception de la vendange, le stockage et jusqu'à la commercialisation des produits de l'entreprise dans un caveau de vente. Il permet de déposer en ligne la demande d'aide et de télécharger les pièces justificatives exigées pour l'instruction de la demande.

**Vitiplantation** Ce module de téléprocédure est destiné aux viticulteurs. Il permet de demander et délivrer les autorisations de replantation de plantations nouvelles. Il permet également la conversion des droits délivrés avant le 1er janvier 2010 et non utilisés à cette date.

Cliquer ensuite sur VISIO. Les différents téléservices s'affichent. Cliquer sur VISIOGrains (ou VISIOStockage). Le choix d'un seul e-service est nécessaire pour valider votre inscription sur le portail. Pour pourrez ensuite vous inscrire à VISIOStockage (ou VISIOGrains), en ajoutant ce e-services à votre compte utilisateur.

► Viticulture

▼ VISIO

**VISIOlive**

VISIOlive permet de déclarer en ligne vos activités oléicoles : trituration et conditionnement. Cette téléprocédure remplace les déclarations mensuelles de production et de conditionnement transmises à FranceAgriMer par voie électronique ou postale (support papier).

Ces déclarations, rendues obligatoires par le décret n° 2010-371 du 12 avril 2010 relatif au secteur oléicole, concernent les données de production, de conditionnement et de marché. L'agrément des entreprises dont les installations de conditionnement sont situées sur le territoire national a été rendu obligatoire par ce décret ; il est délivré par FranceAgriMer.

Les opérateurs concernés par cette téléprocédure sont : les moulins privés ou coopératifs conditionneurs ou non conditionneurs, les oléiculteurs conditionneurs ne triturant pas, les négociants conditionneurs, les opérateurs, domaines, oléiculteurs ne conditionnant pas ainsi que les conditionneurs à façon.

Les données recueillies permettront d'établir les bilans de production et de marché afin de les porter à la connaissance des opérateurs de la filière et de répondre aux demandes du Conseil oléicole international et de l'Union européenne.

**Selectionner**

**VISIOGrains**

VISIOGrains est une application dédiée à l'acquisition de données économiques mensuelles auprès des entreprises qui collectent des céréales et des oléo-protéagineux, et qui en assurent la première transformation. La saisie en ligne dans VISIOGrains est désormais possible pour les Etats statistiques 2, 2V, 8, 8N, 13. VISIOGrains permet aux opérateurs la récupération d'informations sous forme de fichiers d'extraction...). Les données agrégées sont disponibles sur VISIONet (<https://visionet.franceagrimer.fr>). Elles servent notamment à l'établissement des bilans de fin de campagne.

**Selectionner**

**VISIOStockage**

FranceAgriMer a mis en place, en réponse à la demande des professionnels, un système d'information « VISIOStockage » dédié à l'acquisition des informations sur les sites de stockage : identification, localisation, capacités et caractéristiques techniques. La base de données doit être alimentée par les collecteurs, transformateurs et exportateurs. Elle peut en outre être consultée par les fédérations. Le système d'information cible a été conçu dans un souci de simplicité et se limite à la collecte de quelques données essentielles

**Selectionner**

Vous pouvez vérifier votre e-service sélectionné.

FranceAgriMer e-services

Accueil > Creation compte

+A -A

e-services Immatriculation Informations Validation

■ Votre e-service sélectionné

Votre e-service sélectionné : VISIOGrains

■ Immatriculation

Selon que vous êtes une collectivité ou une entreprise, vous devez renseigner le numéro Siret ou TVA intracommunautaire permettant de vous identifier.

\* Choisir une option Je suis une entreprise Française disposant d'un numéro SIRET

\* Numéro Siret

APS Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise. En cas de désaccord sur ces informations, suivez ce lien pour modifier votre situation : <http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Etape précédente Validation



## Étape 4 : Saisir l'immatriculation de la société

Renseigner la situation de la structure déclarante. Trois possibilités sont ouvertes :

- Je suis une entreprise française disposant d'un numéro SIRET
- Je suis une collectivité locale
- Je suis rattaché à une entreprise étrangère disposant d'un numéro de TVA intracommunautaire

Pour VISIOGrains et VISIOStockage, l'option principalement utilisée est « **Je suis une entreprise française disposant d'un numéro SIRET** »

FranceAgriMer e-services

Accueil > Creation compte

+

A - A

e-services Immatriculation Informations Validation

Votre e-service sélectionné

Votre e-service sélectionné : VISIOGrain

Immatriculation

Selon que vous êtes une collectivité ou une entreprise, vous devez renseigner un numéro Siret ou TVA intracommunautaire permettant de vous identifier.

\* Choisir une option Je suis une entreprise Française disposant d'un numéro SIRET

\* Numéro Siret

1) Choisir l'option « Je suis une entreprise française disposant d'un numéro SIRET ».

2) Saisir le numéro SIRET de la société.

3) Cliquer sur validation

Etape précédente Validation

APS Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif APS pour les entreprises. En cas de désaccord sur ces informations, suivez ce lien pour modifier votre situation. <http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/siret/modification.htm>

Si un compte a déjà été créé pour la société (pour ce numéro SIRET), le message suivant s'affichera :

Immatriculation

Votre numéro de SIRET est déjà rattaché à un compte. Veuillez contacter votre administrateur local : Jean Dupont

Voulez-vous contacter FranceAgriMer? Retour à l'accueil

Si c'est le cas, vous devez contacter l'administrateur de votre société, qui est indiqué dans le message, pour lui demander de vous créer un compte (voir chapitre « Informations complémentaires > Ajouter des comptes secondaires »).

L'écran suivant est pré-rempli à partir des informations déclarées à l'Insee. Ces informations **ne sont pas modifiables**.

**■ Votre e-service sélectionné**

Votre e-service sélectionné : VISIOMer Immatriculation :

**■ Validation de votre immatriculation**

Raison sociale YYYYYY

Forme juridique SA

Adresse siège Adresse établissement YYYYYYYYYYYYYYYYYY

Code postal Code postal 29750

Ville Ville LOCTUDY

Pays Pays FRANCE

Attention : Lors de la procédure d'inscription, vous allez recevoir un courrier qui sera envoyé à l'adresse du siège figurant sur cet écran. Veuillez à bien vérifier qu'elle soit correcte et complète. Si tel n'est pas le cas, rapprochez-vous des services de l'Insee ou du Centre de Formalités des Entreprises afin de les corriger avant de continuer votre inscription. **VALIDEZ-VOUS CES INFORMATIONS ?**

**APS** Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise. En cas de désaccord sur ces informations, suivez ce lien pour modifier votre situation : <http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Cliquer sur « Oui » pour continuer l'inscription.

Si une modification est nécessaire (changement de raison sociale, de forme juridique ou d'adresse du siège), il faut que le demandeur se rapproche du centre de formalités des entreprises (CFE).

Si le SIRET est fermé, c'est-à-dire qu'une date de cessation d'activité a été enregistrée par le CFE, il n'est pas possible de créer un compte sur le portail.

## 2<sup>ème</sup> phase : Renseignements sur l'utilisateur qui va faire les déclarations

### Étape 1 : Informations sur l'utilisateur

Il sera possible, par la suite, à l'utilisateur qui aura réalisé l'inscription sur le portail pour l'entreprise, de créer des comptes secondaires pour d'autres personnes de l'entreprise.

Sur l'onglet « Informations », il faut renseigner des informations propres à la personne qui se connecte.

Les champs comportant un astérisque rouge (\*) en début de ligne sont obligatoires.

Certaines informations sont pré-remplies comme l'adresse de correspondance, le code postal et la ville. Elles **peuvent être modifiées**.

Informations

Merci de saisir votre adresse professionnelle de correspondance ainsi que vos téléphones et courriels professionnels

Le symbole \* est indiqué devant les champs obligatoires

Civilité M.  Mme

\* Votre nom Dupont

\* Votre prénom Jean

\* Adresse de correspondance L1 YYYYYYYYYYYYYYYYYYYY

L2

L3

L4

\* Code postal 29750 \* Ville LOCTUDY

\* Adresse électronique jean.dupont@yyyyy.fr

\* Saisir à nouveau votre adresse électronique jean.dupont@yyyyy.fr

Numéro tél fixe

Numéro tél portable

Etape précédente Valider ces informations

Valider pour continuer l'inscription.

### Étape 2 : Choix du mot de passe et de la question secrète

Un récapitulatif des informations saisies est présenté dans le 1<sup>er</sup> bloc de l'écran « Vos renseignements ».

Renseigner les informations propres aux blocs « Validation », « Conditions générales d'utilisation » et « Format électronique ».

Puis, cliquez sur « Terminer ».



**Vos renseignements**

1) Choisir un identifiant. Il sera demandé à chaque connexion. Sa forme est libre

matriculation :  
votre prénom : Jean  
YYYYYYYY

Pays : FRANCE

**Validation**

2) Choisir la question secrète qui vous sera posée en cas de perte de votre mot de passe (ou de votre identifiant) et indiquer la réponse. Il vous faut mémoriser la question et la réponse.

\* Choisissez un identifiant

\* Merci de renseigner votre question secrète  
Quelle est votre ville natale ?

\* Votre réponse

\* Choisir votre mot de passe

\* Saisir à nouveau votre mot de passe

3) Taper 2 fois le mot de passe choisi

\* Recopiez les caractères du captcha (l'image présente dans l'encadré)

4) Recopier ensuite les caractères du captcha (l'image présente dans l'encadré)

5) Lire et accepter, en cochant la case,

\* J'accepte les conditions générales d'utilisation

**Format électronique**

J'accepte les envois de documents au format électronique

J'accepte de recevoir les lettres d'informations électroniques (newsletters)

J'accepte de recevoir les messages de type SMS

Changer l'image  
Vous êtes mal-voyant ?

Etape précédente **Terminer**

Le mot de passe ne sera communiqué dans aucun document support, il est propre à chaque usager. Il doit être composé d'au **minimum 8** et **maximum 16 caractères** et contenir **trois critères parmi les suivants** :

- Chiffres décimaux (de 0 à 9),
- Minuscule non accentuée (de a à z)
- Majuscule non accentuée (de A à Z),
- Caractère non alphanumérique : ( @ % # ! etc.

Il est possible de changer l'image si vous n'arrivez pas à voir les caractères. Il est aussi possible pour les personnes malvoyantes d'écouter les caractères à recopier.

La case « J'accepte les envois de documents au format électronique » est automatiquement sélectionné étant donné que toutes les informations et accusés de réception sont envoyés par e-mail.

Les cases : « J'accepte de recevoir les lettres d'informations électroniques (newsletters) » et « J'accepte de recevoir les messages de type SMS » sont facultatives mais pré-remplies en fonction des informations issues de l'inscription. Par exemple, si lors de l'inscription, la personne renseigne son numéro de téléphone, la case « J'accepte de recevoir les messages de type SMS » sera pré-remplie.

### Étape 3 : Confirmation de la création de compte



The screenshot shows the FranceAgriMer e-services interface. At the top left is the FranceAgriMer logo. To its right is the text 'e-services' in a large, stylized font. Below the logo and text is a banner image of a laptop and a smartphone. A navigation bar below the banner contains the text 'Accueil > Confirmation de votre demande de création de compte' on the left and '+A -A' and a RSS icon on the right. Below the navigation bar is a horizontal menu with four items: 'e-services', 'Immatriculation', 'Informations', and 'Validation'. The 'e-services' item is highlighted. Below the menu is a main content area with the heading 'Confirmation de votre demande de création de compte'. Inside this area, there are two lines of text: 'Votre demande de création de compte a bien été enregistrée.' and 'Vous allez recevoir dans votre messagerie électronique un message avec un lien d'activation de votre compte.' At the bottom center of this area is a green button labeled 'Retour à l'accueil'.

Un mail est envoyé automatiquement à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription au moment de la validation de l'inscription.

## 3<sup>ème</sup> phase : Confirmation de l'inscription

### Étape 1 : Activation du compte

Aller sur la boîte mail indiquée lors de l'inscription

Ouvrir le mail en provenance de « Portail e-services FranceAgriMer » ayant pour objet « Portail e-services FranceAgriMer - Demande de confirmation e-mail usager ». Le message ci-dessous s'affiche.

Cliquer sur « Cliquez ici pour confirmer » afin de finaliser votre inscription.

Bonjour Jean Dupont,

Voici le lien d'activation qui vous permettra de poursuivre votre demande de création de compte

[Cliquez ici pour confirmer](#)

Cliquer sur le lien

À bientôt sur le portail des e-services de FranceAgriMer

---

---

Ce message est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.

Pour toute correspondance avec FranceAgriMer, utilisez la rubrique "Contacts".

---

---

Vous serez ensuite redirigé vers le portail et devrez valider une nouvelle fois les informations saisies lors de l'inscription.

### Étape 2 : Écran de validation de l'adresse mail

The screenshot shows the 'Validation de votre adresse électronique' page on the FranceAgriMer e-services portal. The breadcrumb trail is 'Accueil > Validation de votre adresse électronique'. The page has a navigation bar with 'e-services', 'Immatriculation', 'Informations', and 'Validation'. The main content area is titled 'Validation de votre immatriculation' and contains several input fields: 'Raison sociale' (YYYYY), 'Adresse de mon courrier d'inscription' (YYYYY), 'Adresse 2', 'Adresse 3', 'Adresse 4', 'Code postal' (29750), 'Ville' (LOCTUDY), and 'Pays' (FRANCE). Below the fields is a checkbox labeled 'Je confirme ma demande d'ouverture de compte.' and a 'Valider' button. A red circle highlights the 'Valider' button, and a callout bubble points to it with the text 'Cliquer sur valider'.

Un second mail est envoyé. Il précise l'identifiant et le téléservice sélectionné.  
La réception de ce message permet de matérialiser que la 3<sup>ème</sup> phase est terminée.

Bonjour Jean Dupont,

Bienvenue sur le portail des e-services de FranceAgriMer

Voici votre identifiant : Jean Dupont

e-service : VISIOGrains

Vous allez recevoir par voie postale un courrier contenant votre numéro de télésager (le courrier est adressé au responsable légal avec vos coordonnées dans le cas d'une société). Notez-le bien : ce numéro vous sera nécessaire lors de votre première connexion.

À bientôt sur le portail des e-services de FranceAgriMer

=====  
Ce message est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.  
Pour toute correspondance avec FranceAgriMer, utilisez la rubrique "Contacts".  
=====

**Pour continuer, il faut avoir reçu le courrier.**

### Étape 3 : Envoi d'un courrier au responsable légal

Un numéro de télésager sera envoyé par voie postale à l'adresse du responsable légal. Ce sera à la personne réceptionnant le courrier (réputée être le responsable légal) de le communiquer à la personne effectuant l'inscription (l'utilisateur).

Ce numéro sera nécessaire pour la seconde connexion et bénéficier des services de VISIOMer.



Montreuil, le 30/06/2016

SA YYYYYY  
Mme ou M Le Directeur  
YYYYYYYYYYYYYY  
29750 LOCTUDY

Objet : confirmation d'inscription sur le portail des e-services de FranceAgriMer

Madame, Monsieur,

Le 30/06/2016, à 09h48, FranceAgriMer a enregistré votre inscription en tant qu'utilisateur du portail des e-services (téléprocédures) de FranceAgriMer, vous donnant la possibilité d'effectuer vos démarches en ligne.

Cette inscription a été demandée en votre nom par Mr Jean Dupont (jean.dupont@yyyyyy.fr).

Elle vous permet d'accéder au e-service : VISIOGrains

L'identification de votre compte d'administration initial d'utilisateur est composée :

- d'un identifiant : Jean\_Dupont
- d'un mot de passe (personnel à Mr Jean Dupont)

Lors du premier accès au portail de FranceAgriMer (<http://portailweb-rec.franceagrimer.fr/portail/>), Mr Jean Dupont doit utiliser un numéro de télésager que nous vous prions de lui communiquer.

**Le numéro de Télésager est : 3143**

Ce compte d'administration initial donnera la possibilité à Mr Jean Dupont de créer des comptes associés afin de permettre à vos collaborateurs d'utiliser les e-services proposés par FranceAgriMer.

Il vous appartient de gérer au sein de votre structure le compte d'administration ainsi que les comptes associés.

Vos collaborateurs sont responsables de la confidentialité des données d'identification de leur compte et de l'utilisation des e-services dans les conditions prévues par les conditions générales d'utilisation du portail, qui ont été acceptées.

Les dispositions réglementaires européennes et nationales en vigueur applicables aux dispositifs gérés par FranceAgriMer s'appliquent également aux personnes physiques ou morales qui utilisent l'un des e-services présents sur le portail de FranceAgriMer. Vous devez ainsi notamment vous assurer que vos collaborateurs disposent effectivement de la capacité d'engager juridiquement votre entreprise dans le cadre des dispositifs gérés par les e-services auxquels vous êtes inscrits.

En cas d'erreur lors de l'inscription ou de l'utilisation d'un e-service du portail, nous vous prions d'en informer sans délai FranceAgriMer, soit en vous rendant sur la page *Contact* du portail, soit à l'adresse suivante :

FranceAgriMer  
Gestion e-service VISIOMer  
12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 20002, 93555 Montreuil-sous-Bois cedex.

Pour toute question relative à l'utilisation du portail, vous pouvez vous rendre sur la page *Contact* du Portail, qui vous précisera les coordonnées des personnes à contacter.

Nous vous souhaitons une bonne navigation sur le portail des e-services de FranceAgriMer et vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Éric Allain  
Directeur général de FranceAgriMer



## 4<sup>ème</sup> phase : Finalisation de l'inscription

### Étape 1 : Aller sur le portail

Dès réception du courrier, aller sur l'accueil du portail

Cette fois-ci, cliquer sur « **Me connecter** »

**Bienvenue sur le portail e-services**

Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :

- aux téléservices gérés par l'établissement : l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée. [En savoir plus](#)
- aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

**Déjà inscrit ?**

Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

**Me connecter**

**Première visite ?**

Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

**M'inscrire**

[Tutoriel](#)

**Actualités**

### Étape 2 : Se connecter et renseigner le N° Télésusager

Renseigner votre identifiant et votre mot de passe.

L'identifiant est présent dans le mail de confirmation de l'inscription et le mot de passe est personnel et confidentiel à la personne ayant effectué l'inscription. Il a été choisi et fourni lors de l'étape 2 de la 1<sup>ère</sup> phase d'inscription.

**Bienvenue sur le portail e-services**

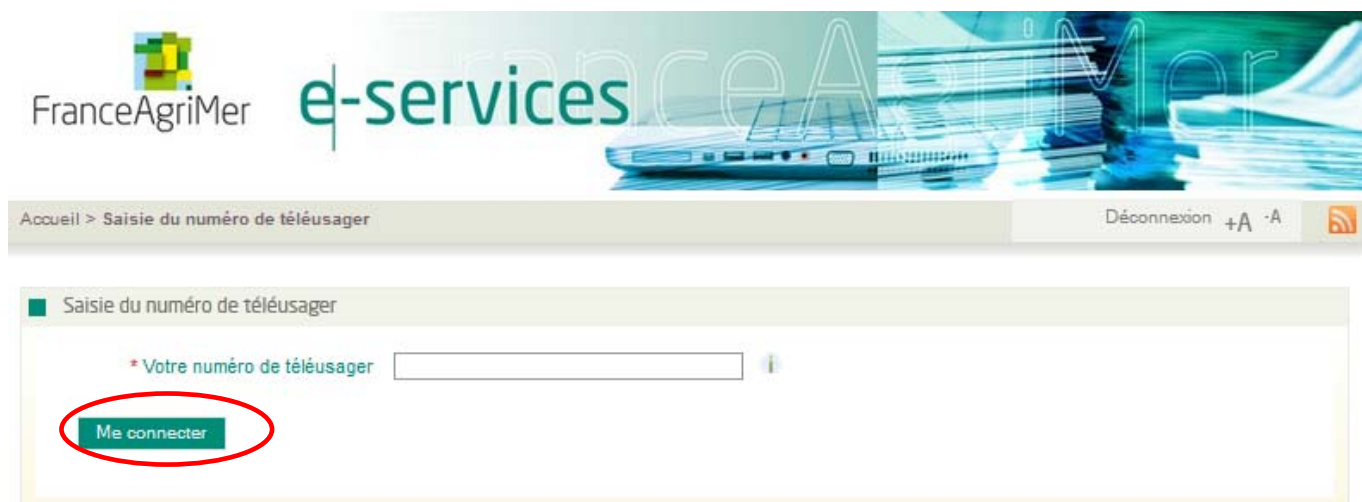
**Connexion**

Identifiant  
Jean\_Dupont

Mot de passe  
\*\*\*\*\*

**SE CONNECTER**

Renseignez votre identifiant et votre mot de passe dans les champs prévus à cet effet. Et cliquer sur « Se connecter ». L'écran ci-dessous s'affichera.



Il permet de saisir le numéro de télésager qui a été transmis par voie postale. Il est à usage unique et ne sera plus demandé par la suite.

Puis cliquer sur « Me connecter ».

Remarque : un administrateur de FranceAgriMer doit valider votre inscription. Une fois faite, vous recevez un mail vous précisant que le e-service VISIOGrains est rattaché à votre compte :

Bonjour Jean DUPONT,

Bienvenue sur le portail des e-services de FranceAgriMer

Nous vous informons que l'ajout de votre e-service VISIOGrains a été validé.

Voici votre identifiant : Jean\_Dupont

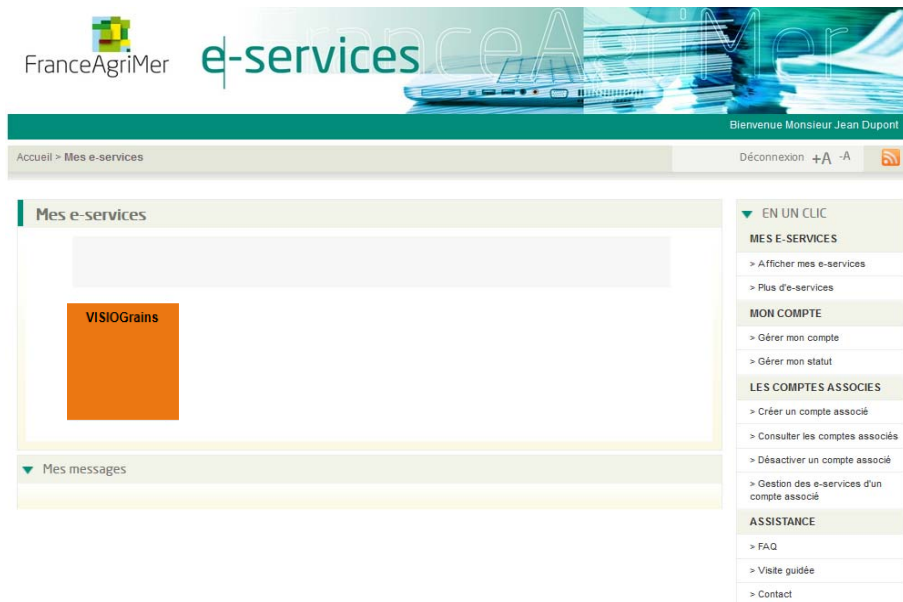
Pour accéder à votre compte : Connexion > <http://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

À bientôt sur le portail des e-services de FranceAgriMer

### Étape 3 : Accès au téléservice

L'écran suivant s'affichera. Il correspond aussi à l'écran d'accueil des connexions suivantes après identification.

Cliquer sur la boîte VISIOGrains pour accéder au service de télédéclaration des états statistiques.



Dans le cas où la validation n'a pas encore été faite (vous n'avez pas encore reçu de mail), vous verrez l'image :

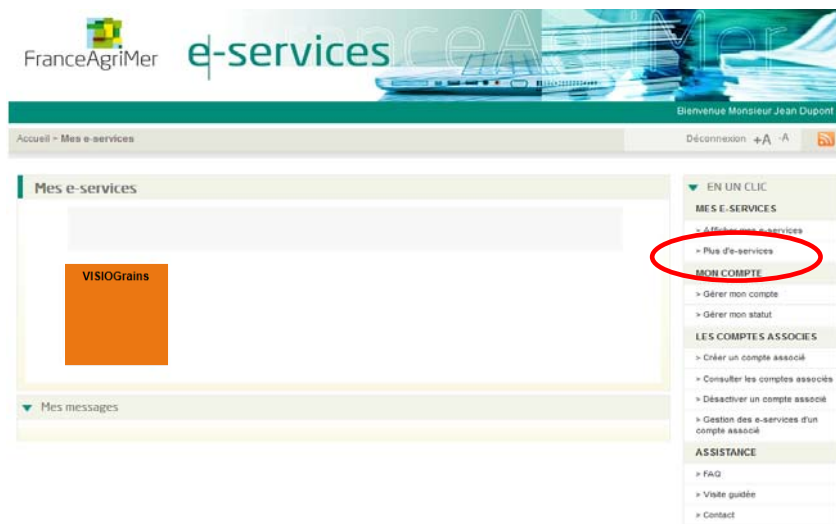


## Informations complémentaires

### Ajouter des e-services

Le portail FranceAgriMer permet de demander l'accès aux différents téléservices gérés par FranceAgriMer. Ainsi, sans nouvelle inscription, vous pouvez demander l'accès à un autre téléservice une fois votre inscription terminée.

Pour se faire il vous suffit de cliquer sur **PLUS D'E-SERVICES** dans la catégorie **MES E-SERVICES** :



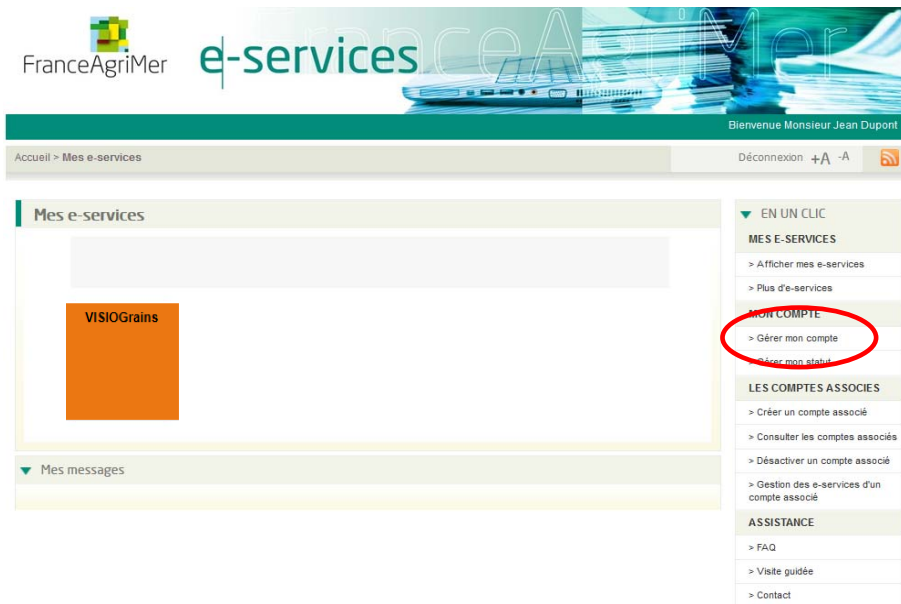
Vous serez alors redirigé sur l'écran de sélection des téléservices et à la sélection d'un téléservice celui-ci sera automatiquement ajouté à la liste de vos e-services :



## Ajouter des comptes secondaires

Il n'est pas possible pour une société (numéro SIRET) d'être inscrite deux fois. Ainsi, le premier compte créé par la société est un compte administrateur. C'est-à-dire qu'il a la possibilité de créer des comptes secondaires attachés à sa société.

Pour cela, il vous suffit de cliquer sur **CREER UN COMPTE ASSOCIE** dans la catégorie **LES COMPTES ASSOCIES**:



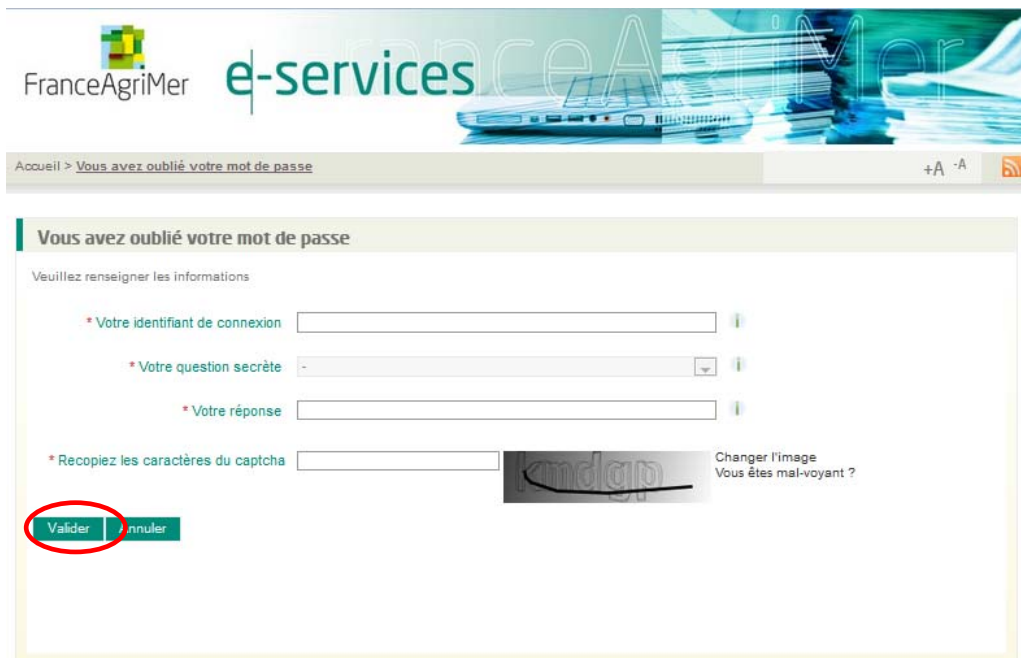
The screenshot displays the FranceAgriMer e-services portal. At the top, there is a header with the FranceAgriMer logo and the text 'e-services'. Below the header, a navigation bar shows 'Accueil > Mes e-services' and 'Déconnexion +A -A'. The main content area is divided into two columns. The left column is titled 'Mes e-services' and contains a large orange button labeled 'VISIOGrains'. Below this, there is a section for 'Mes messages'. The right column is a vertical menu titled 'EN UN CLIC' with several sections: 'MES E-SERVICES' (with links for 'Afficher mes e-services' and 'Plus d'e-services'), 'MON COMPTE' (with links for 'Gérer mon compte' and 'Gérer mon statut', where 'Gérer mon compte' is circled in red), 'LES COMPTES ASSOCIES' (with links for 'Créer un compte associé', 'Consulter les comptes associés', and 'Désactiver un compte associé'), and 'ASSISTANCE' (with links for 'FAQ', 'Visite guidée', and 'Contact').

Vous pourrez ainsi gérer l'usage des e-services pour le compte de votre société.



## Oublie de mot de passe

Cliquer sur « Mot de passe oublié ? » dans l'écran de connexion. Vous serez redirigé vers l'écran ci-dessous afin de renseigner votre identifiant et la question/réponse secrète définie lors de l'inscription. Cliquer ensuite sur valider.



The screenshot shows the 'FranceAgriMer e-services' header with a navigation bar containing 'Accueil > Vous avez oublié votre mot de passe'. The main content area is titled 'Vous avez oublié votre mot de passe' and contains the following fields:

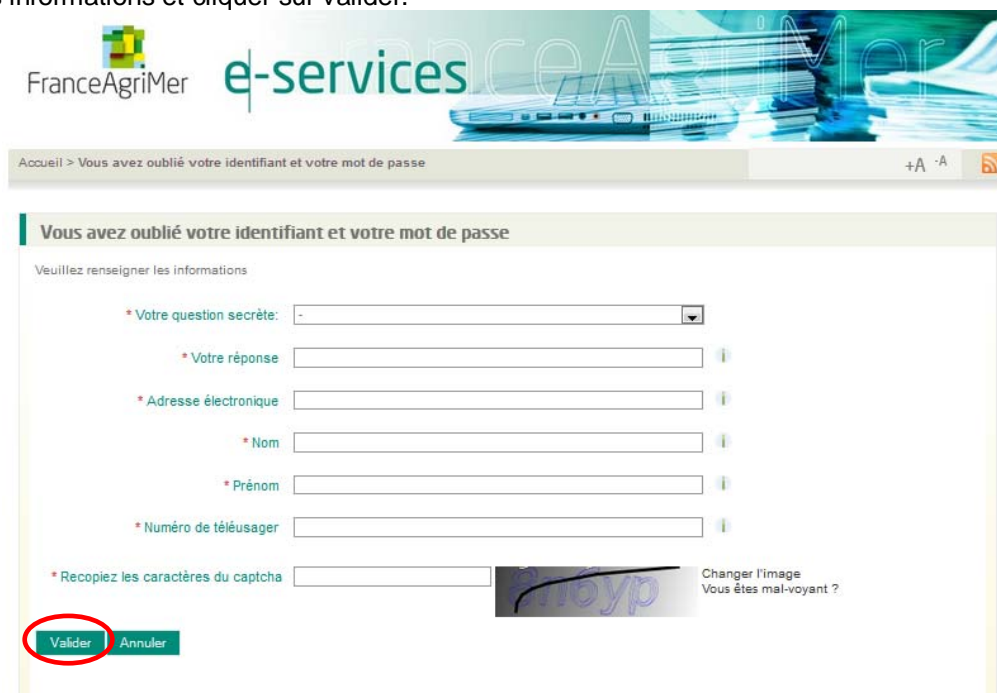
- \* Votre identifiant de connexion:
- \* Votre question secrète:
- \* Votre réponse:
- \* Recopiez les caractères du captcha:  (with a captcha image showing 'mdgp' and a link 'Changer l'image Vous êtes mal-voyant ?')

At the bottom, there are two buttons: 'Valider' (circled in red) and 'Annuler'.

Un e-mail (à l'adresse renseignée lors de l'inscription) sera envoyé avec un nouveau mot de passe qui vous permettra de vous connecter.

## Oublie d'identifiant

Cliquer sur « Identifiant oublié ? » dans l'écran de connexion. L'écran ci-dessous s'affichera. Renseigner les informations et cliquer sur valider.



The screenshot shows the 'FranceAgriMer e-services' header with a navigation bar containing 'Accueil > Vous avez oublié votre identifiant et votre mot de passe'. The main content area is titled 'Vous avez oublié votre identifiant et votre mot de passe' and contains the following fields:

- \* Votre question secrète:
- \* Votre réponse:
- \* Adresse électronique:
- \* Nom:
- \* Prénom:
- \* Numéro de télésusager:
- \* Recopiez les caractères du captcha:  (with a captcha image showing 'p7byp' and a link 'Changer l'image Vous êtes mal-voyant ?')

At the bottom, there are two buttons: 'Valider' (circled in red) and 'Annuler'.

Vous recevrez ensuite un e-mail rappelant votre identifiant.